

Conventionnement/financement

Notre expérience, notre savoir faire et notre réactivité sur le terrain nous permettent de signer des conventions avec nos différents partenaires.

Notre objectif est de participer à l'amélioration de la prise en charge de nos bénéficiaires et d'être acteur sur notre territoire d'intervention.

Les financements possibles :

- Les caisses de retraite
- L'aide sociale attribuée par le Conseil Général
- L'Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) attribuée par le Conseil Général
- Les C.E.S.U. (Chèque Emploi Service Universel)
- La Prestation Compensatrice du Handicap (P.C.H.)
- La Majoration Tierce Personne (M.T.P)
- C.P.A.M
- Mutuelles et Assurances
- La CAF (Caisse d'allocations familiales)